

[Avis et retours d'expérience] IPAG ou Master pour concours?

Par **roadtomaster**, le **14/07/2020** à **12:59**

Bonjour à tous, :D

Alors voilà, j'ai obtenu ma licence de droit cette année, et j'ai donc postulé dans plusieurs masters dans lesquels j'ai été malheureusement refusé. (3 en criminologie et un sécurité intérieure) J'ai cependant été accepté dans un IPAG (institut de préparation à l'administration générale).

J'ai saisi le rectorat via la procédure de poursuite d'études, et je n'ai pas encore de réponse (ce qui est normal bien entendu)

Ma question est la suivante: pensez vous que pour passer le concours d'officier de police, il serait préférable de m'inscrire à l'IPAG, ou d'attendre les propositions de master du rectorat? (le concours est accessible dès le niveau licence mais la plupart des lauréats ont un niveau master...

Si l'un d'entre vous a des informations sur les IPAG, je suis également preneur (si ils préparent bien, quel est le volume d'heures, etc...) Je ne trouve pas énormément d'informations les concernant.

En vous remerciant par avance, je vous souhaite à tous une bonne journée! :D

Par **int**, le **15/07/2020** à **12:48**

Je suis également preneur d'avis sur les IPAG. Je vise essentiellement les IRA.

Concernant le droit à la poursuite d'études, je ne l'ai pas testé personnellement, mais je lis et j'entends constamment que le rectorat fait vraiment le minimum sans tenir compte du projet de l'étudiant. De toute manière, il me semble qu'il serait difficile d'offrir à chaque titulaire d'une licence, un master correspondant à son projet professionnel.

Il me semble donc peu probable que le recours au rectorat te permette d'obtenir un master plus adapté que ce que tu as déjà.

Je ne savais même pas qu'on pouvait faire un recours en ayant été accepté dans au moins un master, je pensais que ce recours était essentiellement destiné aux étudiants qui n'avaient

essuyé que des refus.

Par **roadtomaster**, le **15/07/2020** à **14:12**

Bonjour,

merci de ta réponse!

Je n'ai pas de master pour le moment, j'ai été accepté uniquement à l'IPAG, c'est une préparation aux concours pas un master ;) d'où la possibilité d'avoir recours à cette procédure :)